



Montreuil, le 14 juin 2021

Déclaration Préliminaire

Comité Technique de la PJJ du 14 juin 2021

Madame la présidente,

La CGT PJJ déplore, avec amertume, votre constance en matière de dialogue social, surtout quand il s'agit du CJPM.

Nous avons déjà dénoncé l'impossibilité à modifier le texte législatif en 2019, puis une partie réglementaire pliée en un mois en 2020, avant le vote des parlementaires sur la loi d'ailleurs. Nous voici aujourd'hui convoqués pour la partie ultime : la circulaire d'application ! Le rouleau compresseur continue sa marche forcée avec un délai qui met à mal une fois de plus la qualité du dialogue social dans cette institution.

Comité technique extraordinaire qui vient s'intercaler dans un calendrier social déjà très contraint avec une convocation reçue à peine 15 jours avant la date et 61 pages de documents envoyées dans un délai encore plus court. Et vous ne prévoyez que quelques heures de débats puisque selon vous, cela ne constitue pas une difficulté. Il ne s'agirait que d'une simple mise en application des parties législative et réglementaire. Mais madame la présidente, les organisations syndicales étaient déjà majoritairement opposées à votre proposition de réforme, qui va marquer un véritable tournant dans notre profession, comment peut-il en être autrement de cette circulaire ?

Très rapidement, la CGT PJJ vous a formulé une demande de report de ce comité technique mais vous ne consentirez finalement à répondre à notre sollicitation que parce que vous y serez contrainte, notamment et surtout par les interpellations presque unanimes des autres organisations syndicales.

Majorité ou pas, l'obligation fait loi, il faut avancer. Et de toute façon cette consultation n'est que pure formalité, un temps grassement consenti à cause d'une obligation légale.

Si le ministre nous avait vendu une nouvelle directrice qui aurait à cœur cette administration et ses missions, il avait omis de préciser avec quelle orientation ! Car vous avez beau jurer votre attachement au service public de la justice, madame la directrice, vos actes et vos arbitrages disent tout autre chose. Nous le rappelons encore ici, le CJPM est un code pénal pensé pour faire des économies budgétaires et pour favoriser la délégation des missions du service public au secteur privé. D'ailleurs, votre discours dans le plaidoyer du groupe SOS est éloquent et en dit long sur la trajectoire que prend aujourd'hui notre institution. Le 25 juin prochain, en présence du Garde des Sceaux, vous aurez l'occasion de réaffirmer ce principe aux assises de la protection de l'enfance. Un rendez-vous financé par le secteur privé, à l'occasion duquel il vous sera permis d'asseoir cette politique de destruction du service public.

Entre consultation, ou comme vous l'appellez plutôt, dialogue social, qui s'apparente clairement à un jeu de dupe, et manœuvres pour favoriser la marchandisation du travail social, la CGT PJJ refuse alors de participer à la mascarade qui a déjà bien assez duré. Nous ne vous servirons pas de caution pour cette fois-ci. Les autres organisations syndicales feront leurs propres choix, mais la CGT PJJ sait d'avance que nous n'obtiendrons aucune concession de votre part sur cette circulaire.

Nous appelons plutôt l'ensemble des agents de la PJJ à se mobiliser dès demain, lundi 15 juin, s'ils veulent réellement sauvegarder leur outil de travail et retrouver du sens à leur mission. Et nous appelons également spécialement les agents de la PJJ du Grand Ouest à venir nous rejoindre à Nantes pour NOS assises de l'Enfance en Danger.